

SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	11
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008.....	12
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	13
■	RECETTES D'EXPLOITATION	14
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	15
■	QUALITE DE L'EAU	15
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
■	PERFORMANCE DU RESEAU	18
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	19
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	20
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	20
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	20
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	20
■	AMORTISSEMENTS REALISES	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF regroupe les communes de ANGEAC-CHARENTE, BIRAC, BONNEUIL, BOUTEVILLE, CHAMPMILLON, CHATEAUNEUF SUR CHARENTE, ERAVILLE, ETRIAC, GRAVES-SAINT-AMANT, HIRSAC, JURIGNAC, LADIVILLE, MALAVILLE, MOSNAC, MOULIDARS, NONAVILLE, SAINT SIMEUX, SAINT SIMON, SIREUIL, TOUZAC, TROIS-PALIS, VIBRAC et VIVILLE.

Ainsi que la collectivité : Communauté de Communes des 4B.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : ANGEAC-CHARENTE, BIRAC, BONNEUIL, BOUTEVILLE, CHAMPMILLON, CHATEAUNEUF SUR CHARENTE, ERAVILLE, ETRIAC, GRAVES-SAINT-AMANT, HIRSAC, JURIGNAC, LADIVILLE, MALAVILLE, MOSNAC, MOULIDARS, NONAVILLE, SAINT SIMEUX, SAINT SIMON, SIREUIL, TOUZAC, TROIS-PALIS, VIBRAC et VIVILLE.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les communes de JURIGNAC, AUBEVILLE, MAINFONDS et PEREUIL fusionnent et deviennent la nouvelle commune de VAL DES VIGNES.

A partir du 1^{er} janvier 2017, les communes d'ERAVILLE, de MALAVILLE, NONAVILLE, TOUZAC et VIVILLE fusionnent et deviennent la nouvelle commune de BELLEVIGNE.

A partir du 1^{er} janvier 2017, le SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF regroupe la communauté d'agglomération du Grand Cognac qui se substitue aux communes d'ANGEAC CHARENTE, BELLEVIGNE, BIRAC, BONNEUIL, BOUTEVILLE, CHAMPMILLON, CHATEAUNEUF SUR CHARENTE, GRAVES ST AMANT, HIRSAC, MOSNAC, MOULIDARS, ST SIMEUX, ST SIMON et VIBRAC ; la communauté de communes des 4B SUD CHARENTE qui se substitue aux communes d'ETRIAC et VAL DES VIGNES ; LADIVILLE, SIREUIL (au titre de la compétence « eau »), TROIS PALIS (au titre de la compétence « eau ») et la communauté d'agglomération Grand Angoulême qui se substitue aux communes de SIREUIL et TROIS PALIS (au titre de la compétence « assainissement »)

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

13 593 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	15/03/2013	Intégration dans le périmètre de la délégation les installations et équipements mis en service depuis la date d'origine du contrat, conformément au point 8 de l'article 14.1 du contrat et d'autre part , modifier les conditions d'entretien des espaces verts des périmètres de protection des puits. Sont intégrés au périmètre de la délégation: - Puits n°3 Ile Domange - station d'Angeac-Charente - Surpresseur Bouglioux - Surpresseur de Mosnac - Surpresseur les Légers Etriac
2	01/01/2018	Prolongation d'un an de la durée du contrat Sortie du périmètre délégué de Sireuil et Trois Palis Nouveaux tarifs pour l'année 2018, sans indexation Tarif vente en gros à Sireuil

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

Entretien	des captages
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import Permanent	SMER DE SEGONZAC
Convention d'Import/Export Permanent	GrandAngoulême - eau potable
d'Import/Export	SIAEP DE LA BOEME

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Puits n°1 - Ile Domange ANGEAC-CHARENTE Prélèvement en nappe d'accompagnement	160	440 683	493 237	+11,93 %
Puits n°2 - Ile Domange ANGEAC-CHARENTE Prélèvement en nappe d'accompagnement	100	253 484	205 460	-18,95 %
Puits n°3 - Ile Domange ANGEAC-CHARENTE Prélèvement en nappe d'accompagnement	70	150 208	164 616	+9,59 %
Total des prélèvements [m³]		844 375	863 313	+2,24 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
GrandAngoulême - Boeme	12 273	13 405
GrandAngoulême –eau potable	46 380	49 544
SMER DE SEGONZAC - SMER Segonzac	770	723

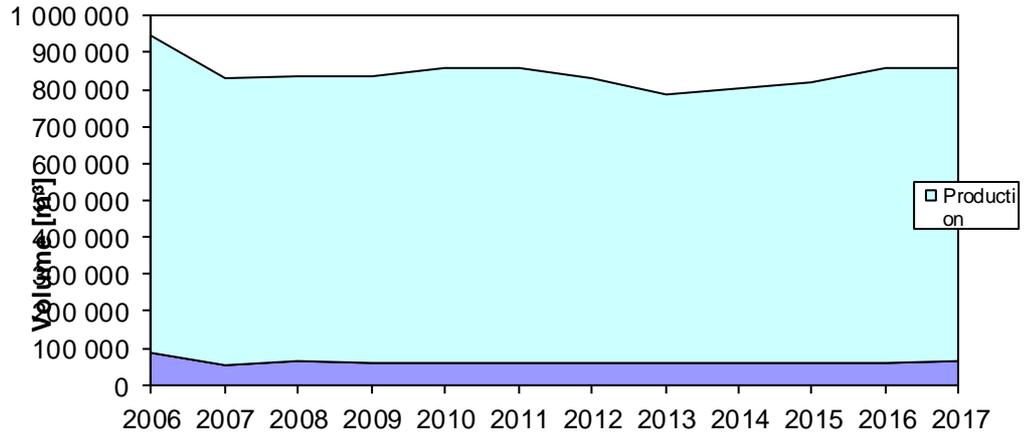
● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Traitement d'Angeac ANGEAC-CHARENTE Filtration lente	10 400	797 906	796 402	-0,19 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	797 906	796 402	-0,19 %
Importations	59 423	63 672	+7,15 %
Total général	857 329	860 074	+0,32 %

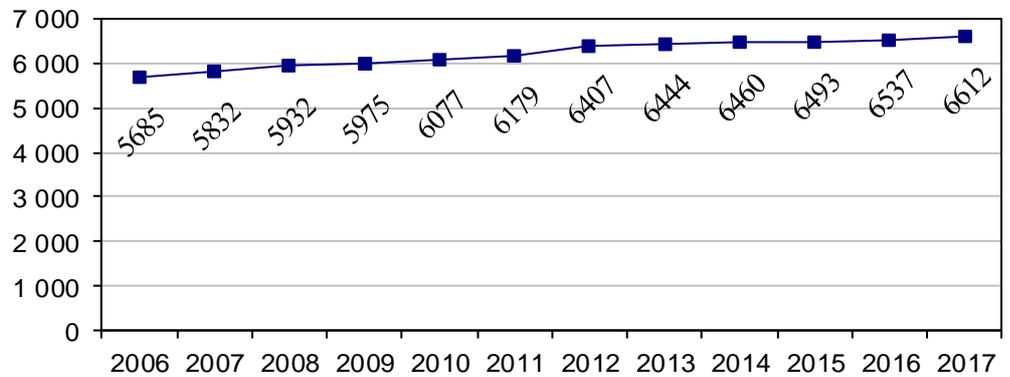
- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 537	6 612	+1,15 %
Nombre total d'abonnements	6 537	6 612	+1,15 %

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

ANGEAC-CHARENTE	166
ASNIERES SUR NOUERE	1
BELLEVIGNE	682
BIRAC	146
BONNEUIL	139
BOUTEVILLE	173
CHAMPMILLON	211
CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	1 810
ETRIAC	104
GRAVES-SAINT-AMANT	168
HIERSAC	596
LADIVILLE	44
MOSNAC	200
MOULIDARS	342
NONAC	1
SAINT MEME LES CARRIERES	10
SAINT SATURNIN	9
SAINT SIMEUX	284
SAINT SIMON	151
SIREUIL	555
TROIS-PALIS	376
VAL DES VIGNES	292
VIBRAC	152
Total des abonnés	6 612

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

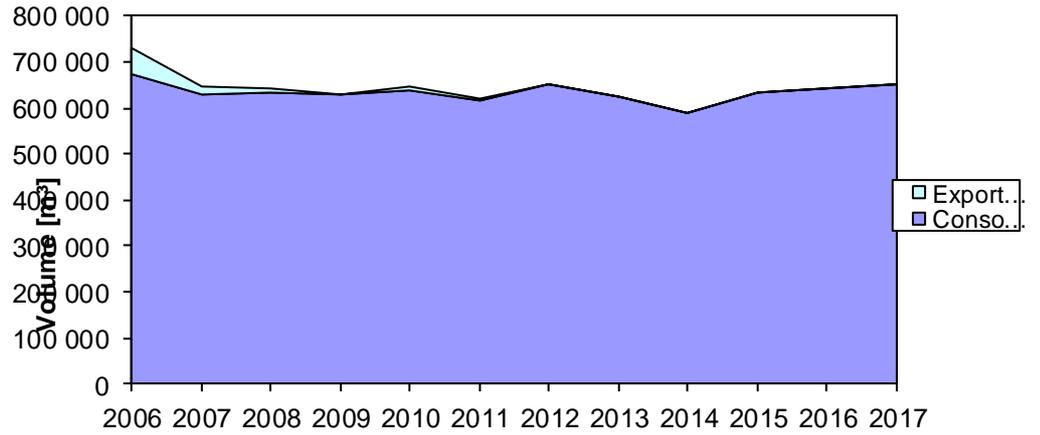
Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	797 906	796 402	-0,19 %
Volume importé	59 423	63 672	+7,15 %
Volume exporté	- 534	- 443	-17,04 %
Volume mis en distribution	856 795	859 631	+0,33 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	641 860	648 946	+1,10 %
Volume total vendu aux abonnés	641 860	648 946	+1,10 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 98 m³ par an. Elle était de 98 m³ en 2016.
 Période de relève : 366 jours.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
GrandAngoulême – eau potable	534	443
Volume total exporté	- 534	- 443

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	389,4	389,4	-0,01 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11/03/2009	Facturation des consommations à caractère accidentel (fuites).
28/11/2013	Tarifs de vente d'eau (part syndicale) à compter du 1er janvier 2014

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300

FICHES TARIF PAR ENTITE TARIFAIRE

SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,59	47,59	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,508	0,508	0,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,00	37,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,56	0,56	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,105	0,125	+19,05 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	108,55	108,55	0,00 %
Collectivité	104,20	104,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,60	15,00	+19,05 %
TVA	12,39	12,53	+1,13 %
Total [€ TTC]	237,74	240,28	+1,07 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

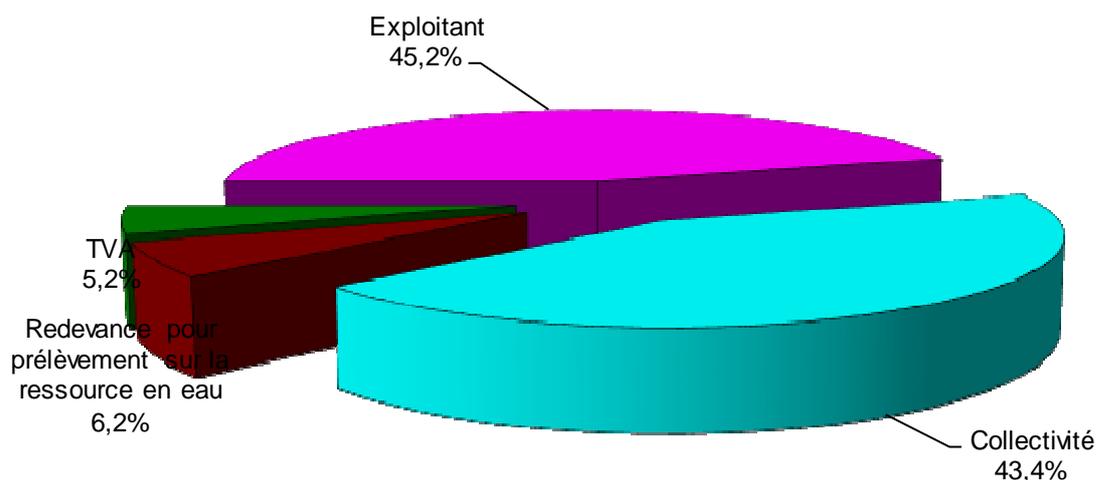
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,00 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0020 €/l

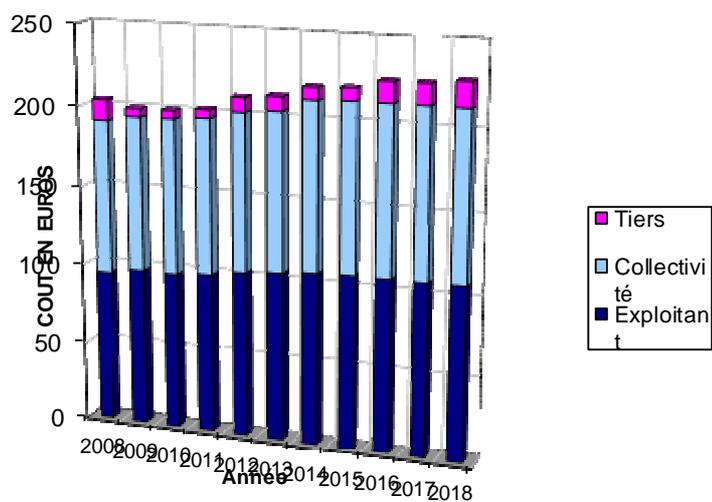
Répartition au 1er janvier 2018



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	94,61	96,14	12,61	203,36
2009	98,04	96,14	5,44	199,62
2010	97,84	96,62	5,45	199,91
2011	99,80	96,62	5,45	201,87
2012	103,17	98,62	8,40	210,19
2013	105,16	98,62	8,41	212,19
2014	107,21	104,20	7,75	219,16
2015	108,11	104,20	7,75	220,06
2016	108,33	104,20	12,60	225,13
2017	108,55	104,20	12,60	225,35
2018	108,55	104,20	15,00	227,75



SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,59	47,59	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,508	0,508	0,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,00	37,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,56	0,56	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,105	0,125	+19,05 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	108,55	108,55	0,00 %
Collectivité	104,20	104,20	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,60	15,00	+19,05 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	14,51	14,70	+1,31 %
Total [€ TTC]	278,26	282,05	+1,36 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

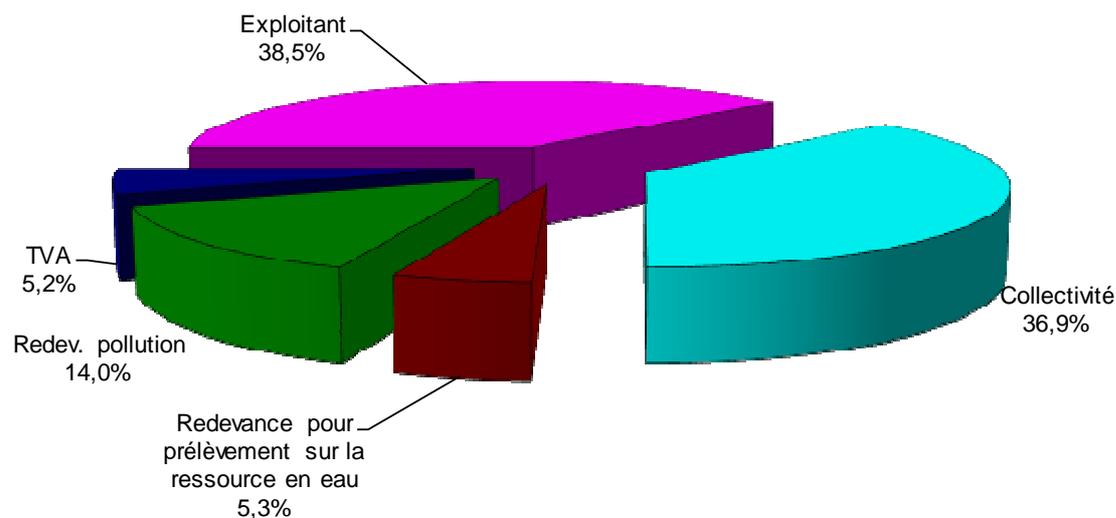
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,35 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



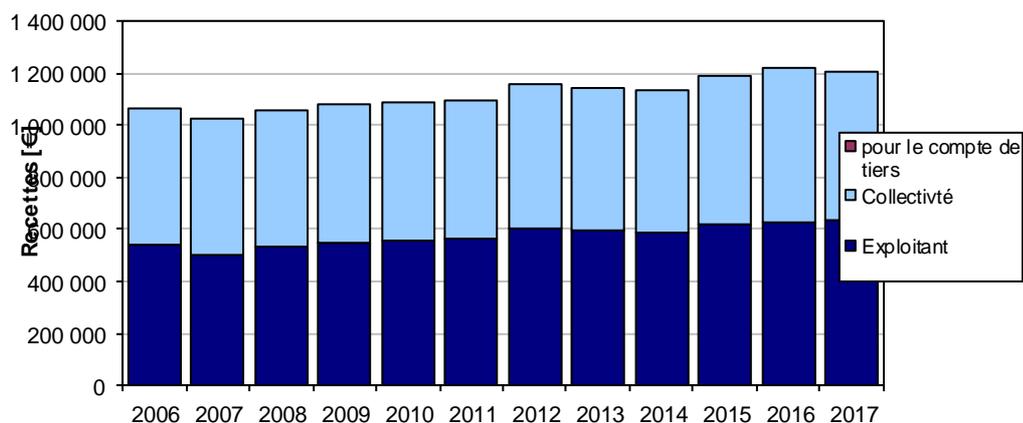
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	594 781,12 €	597 848,24 €	+0,52 %
dont abonnements	243 315,56 €	245 503,26 €	+0,90 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 831,42 €	- 25 985,60 €	-437,85 %
Total recettes de vente d'eau	589 949,70 €	571 862,64 €	-3,07 %

Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	629 739,74 €	634 474,26 €	+0,75 %
dont abonnements	312 360,50 €	315 837,96 €	+1,11 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 368,75 €	- 1 459,48 €	-295,79 %
Total recettes de vente d'eau	629 370,99 €	633 014,78 €	+0,58 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Import d'eau traitée depuis GrandAngoulême - Boeme

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis SMER DE SEGONZAC - SMER Segonzac

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Puits n°1 - Ile Domange

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Puits n°2 - Ile Domange

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Puits n°3 - Ile Domange

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
60 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

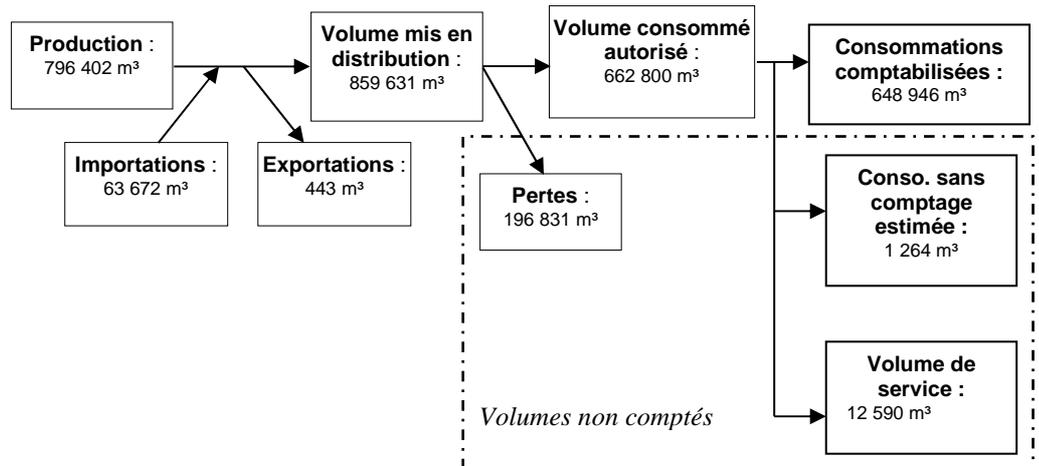
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 264 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 12 590 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	79,5 %	73,4 %	78,6 %	76,5 %	77,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,1	1,5	1,3	1,5	1,5

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,1	1,5	1,2	1,4	1,4

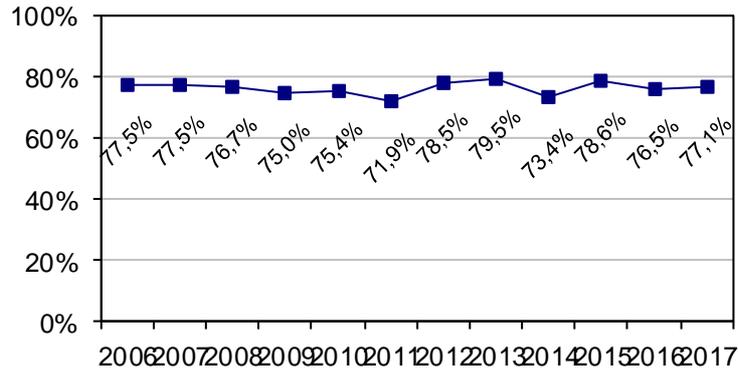
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

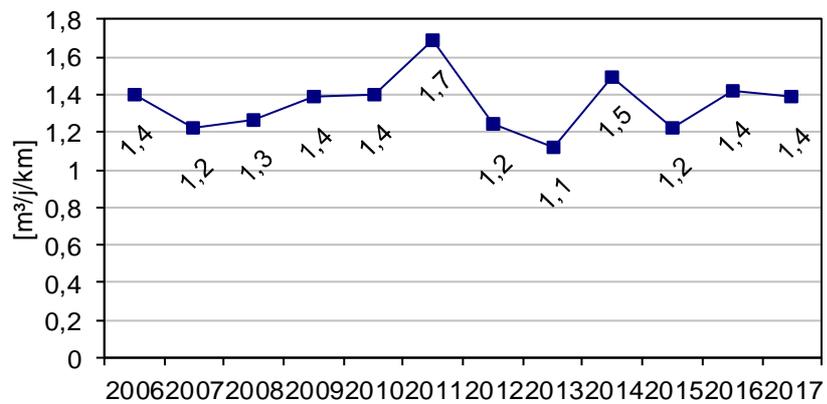
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,3	4,1	4,5	4,6	4,7
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,8 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,319	3,282	2,125	0	-

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Pas de travaux engagés en cours d'exercice

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a plus de branchement plomb sur le territoire du syndicat.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	180 000,00 €	576 381,22 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	44 022,81 €
dont en intérêts	0,00 €	264,53 €
dont en capital	0,00 €	43 758,28 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	251 909,23 €	273 793,18 €	280 659,08 €	296 141,10 €	294 531,37 €